

CQPM de technicien-régleur, de machines de frappe à froid, d'extrusion, de forgeage

objectif

Le technicien-régleur intervient pour la réalisation de pièces diverses (pleines, creuses) et l'aide pour la mise au point d'outillage et de nouveaux produits, sur machines ou presses horizontales, verticales, monoposte ou multi-postes. Il exerce son activité, pour l'automobile, l'aéronautique, le nucléaire, l'armement, le ferroviaire.

Ses compétences techniques lui permettent de :

- Réaliser les montages et réglages des outillages et équipements annexes.
- Participer à la mise au point des outillages de frappe à froid, d'extrusion, de forgeage.
- Aider au développement des nouvelles pièces, pour les échantillons initiaux.
- Faire modifier des plans de pièces, d'outillage divers...
- Modifier un processus ou une gamme de forgeage, de déformation.
- Conseiller, former les opérateurs.



DURÉE

Nous consulter

PROFIL DES STAGIAIRES

Salariés, avec années d'expérience, comme opérateur-régleur.

MOYENS DE VALIDATION

Certificat de qualification (CQPM) numéro : MQ 96 04 72 01 38 (technicien-régleur de machines de frappe à froid, extrusion, forgeage), délivré par la commission paritaire de l'emploi de la métallurgie, pour les stagiaires ayant un contrat avec une entreprise de la métallurgie ou attestation AFPI.

DATES DE FORMATION

Angers
Nous consulter

Cholet
Nous consulter

La Roche/Yon
Nous consulter

Laval
Nous consulter

Le Mans
Nous consulter

Nantes
Nous consulter

Saint-Nazaire
Nous consulter